

Commune de VIC-FEZENSAC



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS-AC)

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr



Table des matières

1.CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1.PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2.MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3.ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
1.4.NOMBRE D'ABONNEMENTS	3
1.5.VOLUMES FACTURES.....	3
1.6.AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS	3
1.7.LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS)	4
1.8.OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1.MODALITES DE TARIFICATION	6
2.2.FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS	6
2.3.DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	6
2.4.FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE.....	6
2.5.RECETTES DU SERVICE	7
3.INDICATEURS DE PERFORMANCE	7
3.1.TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	7
3.2.CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N°94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE	8
3.3.CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N°94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE	8
3.4.CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N°94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE.....	8
4.FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	8
4.1.DETAIL DES TRAVAUX	8
4.2.DETAIL DES ETUDES.....	8
4.3.ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	9
4.4.AMORTISSEMENTS	9
4.5.PRESENTATION DES PROJETS EN COURS OU A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	9
4.6.PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	9



1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **X communal**

- Nom de la collectivité : **COMMUNE DE VIC FEZENSAC**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Commune**
- Compétences liée au service :

X Collecte	X Transport	X Dépollution
-------------------	--------------------	----------------------

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

LA COMMUNE

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**

1.3. Estimation de la population desservie

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 2853 habitants.

1.4. Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2018	2019	2020	2021	2022	2023
- abonnés domestiques	1729	1772	1745	1740	1730	1742
- abonnés non domestiques	1	1	1	1	1	1
Total des abonnés	1730	1773	1746	1741	1731	1743

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.5. Volumes facturés

Données :fluo/cosoluce/assainissement/historique/édition rôle par prestation

Volumes facturés [m ³]	2018	2019	2020	2021	2022	2023
- aux abonnés domestiques	142 116m ³	150224m ³	140 523 m ³	124 326m ³	138 663 m ²	135944 m ²
- aux abonnés non domestiques	50 484 m ³	46510 m ³	57 228 m ³	24 477m ³	26 001 m ²	33 252 m ²
Total des volumes facturés	192 600 m³	196 734m³	197 751 m³	148 803 m³	164 664 m²	169 196 m²

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 13/02/2015 : **1**

Nombre de conventions de rejet signées au 13/02/2015 : **1** Convention avec Entreprise DELPEYRAT

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linéaire [km]	2019	2020	2021	2022	2023
Réseau séparatif (eaux usées)	20 km200	20 Km 200	20 km 200	20 km 200	20 km 200
Réseau surpressé	680 m	680 m	680 m	680 m	680 m
Réseau unitaire	120 m	120 m	120 m	120 m	120 m
Total réseau	21 km	21 km	21 km	21 km	21 km

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie : 1 Déversoir du Stade des Acacias

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère une Station d'épuration (STEP)

STEP n°1 : VIC FEZENSAC
Code SANDRE de la station : 0532462V001

Traitement des effluents

- Type de station :
 - Boues activées
 - Lagunage naturel
 - Lagunage aéré
 - Lit bactérien
 - Disques biologiques
 - Filtre à sable
 - Filtre planté
 - Filtre enterré
 - Autre
 (précisez)
- Commune d'implantation :
- Lieu-dit : **A FAGIA**
- Capacité nominale : 4500 Equivalent Habitant (EH)

Le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de : **1743** abonnés
 La population raccordée à la station d'épuration est d'environ : **2853** habitants

Description de l'ouvrage

La station d'épuration est un lagunage naturel qui se compose de 3 bassins :

- Bassin 1* : lagune à microphytes 24 750 m² prof 1m à 1,35m
- Bassin 2* : lagune à microphytes 14 000 m² prof 0,90 à 1,45m
- Bassin 3* : lagune à microphytes 9 300 m² prof 0,25m à 0,60m

La Capacité de la station : 4 500 EH

La Charge organique nominale : 270 kg DBO₅

Date de Mise en Service de la Station : Mai 1983

Le débit nominal (de temps sec) : 900 m³ / jour

Le Prétraitement : Un panier de dégrillage est installé à chaque poste de relevage et un dégraisseur statique est positionné à l'entrée de la station

La destination des Sous- produits :

Refus de dégrillage sont considérés comme des déchets ménagers, ils sont donc transférés à la décharge de HOUGA

Sables : pompage hydro cureur DUFFOUR (Lecture)

Graisses et réseau : DUFFOUR (Lecture)

Boues : néant. (Déshydratation naturelle, épaissement)

Le lieu de rejet : Rejet direct : le ruisseau de la glacière

Rejet final : la rivière de l'Osse

Industries Raccordées : 1

Système d'autosurveillance de la station d'épuration : dispositif se composant d'un préleveur fixe en entrée des eaux usées, un préleveur portable en sortie des eaux traitées et d'un débitmètre en entrée et en sortie de la station.

Une convention est passée chaque année avec la SATESE pour le suivi et conseil. Un rapport est transmis chaque année.

Principe de fonctionnement

Contrairement aux procédés d'épuration intensifs, l'épuration des eaux usées par un lagunage est un procédé extensif (grande surface). Les avantages des lagunes résident dans le fait qu'on dispose de volumes importants pour la réception des eaux résiduaires à épurer. En conséquence, les durées de séjour hydrauliques varient de quelques jours à plusieurs semaines.

L'épuration des eaux résiduaires dans des lagunes nécessite des conditions précises de fonctionnement en particulier le contenu de ces dernières ne doit pas entrer en putréfaction. Le dimensionnement est prépondérant. De faible profondeur, les lagunes développent une flore bactérienne essentiellement aérobie capable de dégrader la matière organique grâce à l'oxygène qui lui est fourni par la photosynthèse des algues de surface et par les échanges gazeux air-eau à la surface.

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	270 kg/j	540kg/j	405kg/j	67.5kg/j	18kg/j	675 m ³ /j

Prescriptions de rejet

X Déclaration en date du 22 février 2011 Arrêté Préfectoral

X Arrêté ministériel du 22 juin 2007.

Milieu récepteur du rejet : *direct* : le ruisseau de la glacière
final : la rivière de l'Osse

Rejet polluant autorisé :

Paramètre :	Flux résiduel (kg/j)	Taux minimal de réduction des substances polluantes
DBO5	17	94 %
DCO	84	84 %
MES	101	90%
NKj	20	
Pt	5	

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS] NEANT

Il n'y a pas de boues issues des ouvrages d'épuration. Elles se déshydratent naturellement, s'épaississent au fond des bassins. Le curage est envisagé en fonction des résultats des relevés bathymétriques.



2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Les tarifs applicables 1^{er} janvier et au 31 décembre sont les suivants :

2.1. Modalités de tarification

Tarifs		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	38€	38€	38€	38€	38€	38€
	Coût au m ³	0.725€/ m ³	0.906€/ m ³	0.906€/ m ³	0,906€/m ³	0,934€/m ²	0,934€/m ²
Redevances	Modernisation des réseaux	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25	0.25

2.2. Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2014 Du 01/01 au 15/10	2014 Du 16/10 au 31/12	2020	2021	2022	2023	Variation
Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)	700 €	PAC : 700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	0%
Coût du branchement	500 €	1000 €	1000 €	1000	1000 €	1000 €	0%

2.3. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16 octobre 2014 Approbation du règlement de l'assainissement qui définit les tarifs de la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) et du montant des travaux de raccordement au réseau facturé par la Commune.
- Délibération du 23 septembre 2021 portant modification des tarifs du service de l'assainissement

2.4. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 31/12/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont ⁽¹⁾ :

Tarifs		2019	2020	2021	2022	2023	
Collectivité	Part fixe	38	38	38	38	38	
	Coût au m ³	Pour 120 m ³	120 x0.906 =108.72	120 x0.906 =108.72	120 x0.906 =108.72	120 x0.934 =112,08	120 x 0.934 = 112.08
		Sous Total	146.72	146.72	146.72	150.8	150.8
Redevance pour modernisation des réseaux		30	30	30	30	30	
TOTAL FACTURE POUR 120 m³		176.72	176.72	176.72	180,08	180.08	

2.5. Recettes du service**Recettes de la collectivité**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes liées à la facturation des usagers	203 831.66	243699.94	249 398.84	200 128.99	218 941,61	223 997,75
Redevances collectes reversées à l'Adour Garonne	35 529	37952.85	36 966.65	31 608.05	35 182,08	34 495,92
Total recettes de facturation	239 360.66	281 652.79	286 365.49	231 737 .04	254 123,69	258 493,67
Autres recettes						
Recettes de raccordement	3 400	14 200	7 800	8800	10800	10 000
Recette participations assainissement						2 100
Prime de l'Agence de l'Eau	14 111	0	0	0		5 910
Contribution au titre des eaux pluviales						
Contribution exceptionnelle du budget général						
Recettes liées aux travaux	15 779	17 731.40				
Autres recettes (précisez)						
Total des recettes	272 650.66	313 584.16	294 165.49	240 537.04	264 923,69	276 503.67

3. Indicateurs de performance**3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{2853 \text{ abonnés desservis} \times 100}{3000 \text{ abonnés potentiels}} = 95 \%$$

3000 abonnés potentiels

Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau collecte	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins de 95% du linéaire estimé du réseau collecte	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	+ 10
+10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10
+10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs)	+10
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	+10
+10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	En cours
+10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10
+10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	non
+10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement	En cours

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80%

3.2. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

La collecte des effluents est conforme.

3.3. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

Les équipements sont conformes.

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

La performance des ouvrages est conforme.

4. Financement des investissements

Montants des travaux payés pendant l'exercice budgétaire de 2023	434 069,00 €
Montants des études payées pendant l'exercice budgétaire de 2023	102 295,50 €
Montants des subventions	0,00 €
Montants des contributions du budget général	0,00 €

4.1. Détail des travaux

Travaux	Total TTC
Mise aux normes de l'armoire électrique poste de relevage Notre Dame	8 913,46
Branchement rue Porteneuve	720,00
Mise en place d'un dégrilleur vertical poste de relevage de Notre Dame	42 550,37
Travaux sur branchement EU avenue de la Hountête Gelas /Colas	8360,00
Travaux sur branchement EU avenue de la Hountête Gelas/Acchini	6917,90
Vis pour le dégrilleur poste de refoulement du foot +coffret de contrôle + rampe de lavage	17 473,75
Pluviomètre automatique	2 821,12
Fourniture et pose d'une sonde	1 028,20
Changement de treuil manuel poste relevage Notre Dame	484,74
Télégestion sites des eaux usées	2 119,98
Réseau EU quartier des Tisserands	10905,98
TOTAL	102295,50

4.2. Détail des études

Etudes	Total TTC
Marché diagnostics lagune étude préalable au curage et à la réhabilitation des lagunes	0

4.3. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	347 169,79	285 962,97	222 389,13	156 347,71	107 000,18
Remboursement au cours de l'exercice					
<i>dont en intérêts</i>	13095,14	8 141,23	6 160,33	4 092,59	2 511,76
<i>dont en capital</i>	61 206,82	63 573,84	66 041,42	49 347,53	51 451,72

4.4. Amortissements

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	135 093,11	135 905,11	133 103,39	136 792,34	100 490,40

4.5. Présentation des projets en cours ou à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

4.5.1. Projets achevés en 2023

Pose d'un dégrilleur au poste de relevage Notre Dame
 Mise en place système de télésurveillance au poste de relevage du foot
 Pose d'une vis compactrice pour dégrilleur aux postes de relevage du foot et Notre Dame
 Pose d'un pluviomètre automatique aux lagunes
 Fermeture du poste de Notre Dame
 Rénovation réseau assainissement quartier des Tisserands

4.5.2. Projets à l'étude

Rénovation réseau assainissement quartier des Tisserands
 Rénovation assainissement Carrelot de la rue Cassaignoles
 Projet rénovation assainissement route d'Eauze en 2024
 L'étude de maîtrise d'œuvre sur le curage et la réhabilitation des lagunes
 La commande d'une étude pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif.

Fait à Vic-Fezensac, le 25 octobre 2024

Madame le Maire
Barbara NETO